

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/11/Add.2
27 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire */

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : EFFETS DES CATASTROPHES
SUR LES SOCIETES MODERNES

Réunion technique

Additif

Dégradation du milieu urbain et vulnérabilité
des zones urbaines face aux catastrophes

Résumé de la communication de M. Mohan Munasinghe,
Chef de la Division de la politique et
de la recherche environnementales,
Banque Mondiale

1. Le rythme de plus en plus rapide de l'urbanisation et l'ampleur croissante des activités industrielles en milieu urbain aggravent la détérioration de l'environnement dans les villes des pays en développement et accroissent la vulnérabilité des citoyens face aussi bien aux catastrophes naturelles qu'aux catastrophes technologiques. Un aménagement durable des zones urbaines exige une politique équilibrée fondée sur des critères économiques, sociaux et environnementaux.

2. L'auteur de la communication cherchera à définir un cadre intégré pour analyser les principaux liens entre un aménagement urbain non durable et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, en particulier dans les grandes villes. Il faut déterminer les conséquences physiques et sociales des catastrophes et chiffrer leur coût économique. Pour trouver un équilibre

*/ A/CONF.172/1.

entre les projets d'investissement, les incitations commerciales et les mesures réglementaires visant à améliorer la gestion de l'environnement et à réduire la vulnérabilité, il faut évaluer les coûts et avantages relatifs de ces différentes actions. Les possibilités d'accès à l'information et l'éducation des citoyens ainsi que la façon dont les risques sont perçus et les motivations politiques jouent un rôle essentiel. Les contraintes qui pèsent sur les autorités municipales à tous les niveaux, en particulier celles qui entravent la participation et l'action des communautés locales, posent de sérieux problèmes. Il faut faire un effort considérable pour encourager les administrateurs urbains à renforcer les mesures de planification en vue des catastrophes, de prévention de ces dernières et d'atténuation de leurs effets, à réorienter les dépenses municipales et à tirer les leçons de l'expérience d'autres communautés urbaines.
